



## Comment remplir le bulletin de déclaration ?

### Titre

Nous déconseillons l'usage du même titre ou titre alternatif pour différentes œuvres ayant un seul ayant droit ou plusieurs ayant droit communs. Ceci peut en effet mener à des erreurs dans la répartition des droits, suite par exemple à des programmes incomplets ou à des informations fragmentaires sur des pochettes CD.

### Basé sur / sur le thème de

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous devez dans ce cas indiquer ici le titre de l'œuvre originale. Les emprunts à des œuvres encore protégées sans autorisation des ayants droit sont interdits.

### Arrangement sur une œuvre du domaine public

Si vous avez réalisé un arrangement d'une œuvre du domaine public, il faut déposer hormis le bulletin de déclaration également une partition ou un fichier sonore de l'œuvre ainsi que la partition sur laquelle vous vous basez pour réaliser l'arrangement/l'adaptation.

### Ayant(s) droit de l'œuvre originale

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous pouvez dans ce cas indiquer ici l'ayant (les ayants) droit de l'œuvre originale.

### Autorisation pour l'arrangement/la traduction/l'adaptation

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous devez dans ce cas mentionner si vous avez l'autorisation des ayants droit originaux. Les emprunts à des œuvres encore protégées sans l'autorisation des ayants droit sont interdits. Voir article 22 du Règlement général.

### Genre

Veillez indiquer le genre correct. A l'exception de la musique didactique, des génériques et jingles, les œuvres musicales ayant été déclarées sans désignation de genre se voient attribuer d'office 3 points. Peuvent recevoir une qualification plus élevée les œuvres musicales de genre classique ou jazz qui sont déclarées moyennant le dépôt d'une partition complète ou d'un fichier sonore.

### Durée

Il est important d'indiquer la durée de l'œuvre sur le bulletin de déclaration. En effet, celle-ci est utilisée pour calculer les droits d'auteur lors d'exécutions publiques. Le calcul des droits d'auteur pour les œuvres radiodiffusées et télévisées est lié à la durée réelle de diffusion des œuvres. S'il s'agit de musique électroacoustique ou aléatoire sérieuse de durée variable, vous pouvez également compléter ici la durée minimum et maximum.

### Écrit pour

Vous pouvez renseigner ici, en mentionnant le titre, si une œuvre a été écrite spécialement pour un film ou une série télé, une pièce de théâtre ou un spot publicitaire. Cette information sert à compléter la documentation dans notre base de données.

### Rôle

Vous devez mentionner ici le rôle que chaque ayant droit a dans l'œuvre. Les rôles possibles sont C (compositeur), A (auteur), CA, AR (arrangeur), AD (traducteur/adaptateur de texte). Attention : AD n'est possible que s'il s'agit d'une adaptation.

### Nom et Prénom(s)

Les noms et prénoms de tous les compositeur(s), auteur(s), adaptateur(s) / traducteur(s) et arrangeur(s) doivent être indiqués, même s'ils ne sont pas affiliés à la Sabam ou s'ils sont affiliés à une autre société d'auteurs. Prière de bien vouloir veiller à la bonne orthographe des noms, prénoms ou pseudonymes. Si vous souhaitez déclarer une œuvre sous votre pseudonyme, il est nécessaire de le renseigner sur le bulletin de déclaration.

### Exéc. / Méc.

Vous pouvez compléter ici la clé de répartition interne pour les droits d'exécution et les droits de reproduction mécanique telle que prévue dans le Règlement général. La clé de répartition doit être mentionnée en pourcentages.

### IP name number

Le IP Name Number est un numéro international unique qui est attribué à chaque membre d'une société d'auteurs et à tous ses pseudonymes. Avec ce numéro, tout ayant droit peut être identifié. Si vous ignorez votre IP Name Number, veuillez renseigner à côté de votre nom l'ensemble de vos prénoms.

### Signatures

Le bulletin de déclaration doit reprendre les signatures de l'ensemble des personnes impliquées dans l'œuvre et affiliées à la Sabam ou qui ont introduit leur demande d'affiliation, ou éventuellement les signatures de (des) l'héritier(s).

### Une œuvre écrite en collaboration

La question suivante à ce propos figure sur le bulletin de déclaration :

L'œuvre a-t-elle été écrite en collaboration ? oui / non

Si une œuvre a été écrite en collaboration par deux ou davantage de personnes et si chaque contribution individuelle peut être clairement définie, aucune d'entre elles ne peut entamer avec sa contribution une collaboration avec autrui. Dans la pratique, ceci signifie surtout que le compositeur d'une chanson ne peut pas faire écrire de nouveau texte sur sa musique et que l'auteur ne peut pas faire mettre son texte en musique par quelqu'un d'autre.

Une mise en musique d'un texte préexistant est une œuvre qui n'a pas été écrite en collaboration. La même remarque vaut pour un texte mis sur une composition préexistante.